

Bureau du 1 octobre 2001

Décision n° 2001-0190

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle située impasse du Tronchon et appartenant à la société Transimmo**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 septembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située impasse du Tronchon à Champagne au Mont d'Or, cadastrée sous le numéro 113 de la section BE et appartenant à la société Transimmo.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu de 491 mètres carrés nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, cette parcelle serait cédée à titre gratuit en application des dispositions de l'autorisation de lotir n° 69 116 96 Z 0003 en date du 4 mars 1997 ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté d'autorisation de lotir n° 69 116 96 Z0 003 délivré le 4 mars 1997 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant des frais d'actes notariés, évalués à 3 000 F (457,35 €), sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,